



Association EMMAÛS

Siège Social : 32 rue des Bourdonnais 75001 Paris

Tél : 01.44.82.77.20 / Fax : 01.40.28.04.26

Site internet : www.emmaus.asso.fr

Association régie par la loi de 1901, JO du 17 Mars 1954, adhérente à Emmaüs France

Rapport d'activité et de gestion 2008

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

« Stendhal »

Une activité 2008 marquée par la transformation des places d'hébergement de stabilisation en places d'hébergement et de réinsertion sociale :

Le centre d'hébergement « Stendhal » de l'Association Emmaüs a été inauguré en 1999 dans le dispositif « Un toit pour Tous » à Créteil. D'une capacité de 18 places, le centre a pour vocation d'accueillir, d'héberger et d'accompagner un public mixte composé de 8 hommes isolés et de 2 familles, en grande difficulté sociale. Dans la continuité d'un fonctionnement annualisé, renforcé d'un hébergement hôtelier hivernal de 10 places, la stabilisation a été instaurée au centre début 2007. A compter du 1^{er} juillet 2008, le centre a connu une transformation de ces 18 places de stabilisation en 18 places d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS d'insertion). A partir de cette date, suite à la fermeture du CHRS Vincennes pour cause de travaux, l'équipe éducative a dû également assurer le suivi social des

Centre d'hébergement « Stendhal »

115 ter avenue du Général de Gaulle

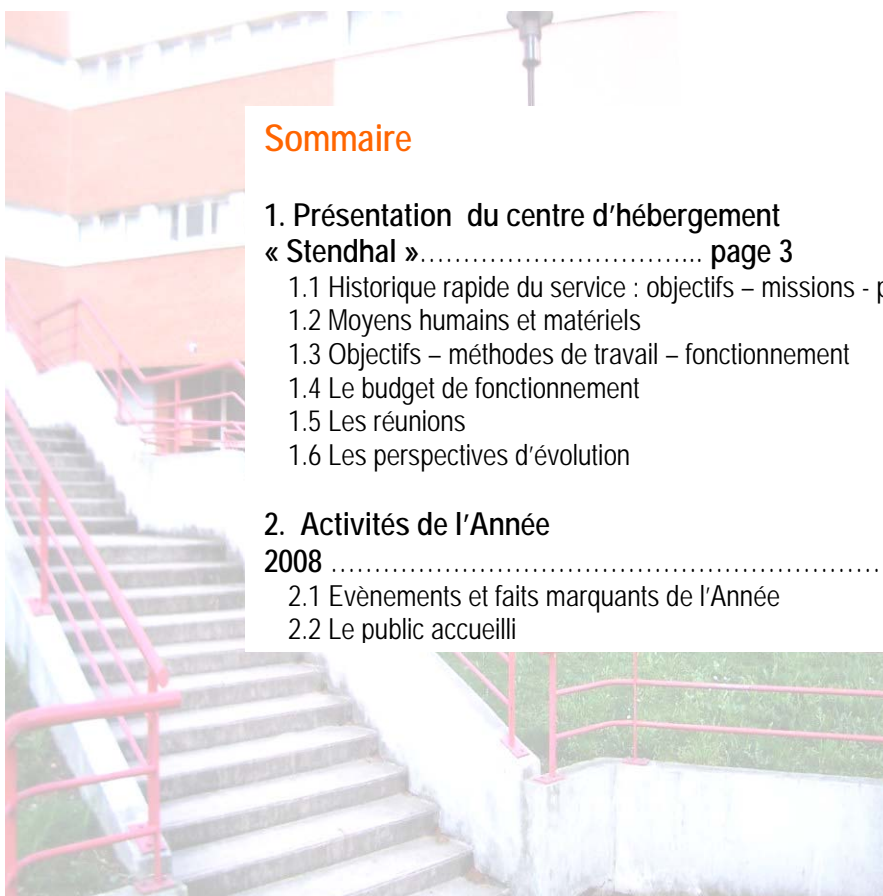
94000 CRETEIL

Tel: 01-42-07-54-50

Email: chu-stendhal@emmaus.asso.fr



ANNEE 2008



Sommaire

- 1. Présentation du centre d'hébergement « Stendhal »..... page 3**
 - 1.1 Historique rapide du service : objectifs – missions - public
 - 1.2 Moyens humains et matériels
 - 1.3 Objectifs – méthodes de travail – fonctionnement
 - 1.4 Le budget de fonctionnement
 - 1.5 Les réunions
 - 1.6 Les perspectives d'évolution
- 2. Activités de l'Année 2008 page 10**
 - 2.1 Evènements et faits marquants de l'Année
 - 2.2 Le public accueilli

1. Présentation du centre d'hébergement « Stendhal »

1.1 **Historique rapide du service : objectifs – missions - public**

Le dispositif « un toit pour tous » a été conçu en 1995 à la demande de la ville de Créteil. Il a été mis en place progressivement et conjointement par la ville de Créteil, les bailleurs sociaux, la Fondation Abbé Pierre et l'Association Emmaüs. Ce projet global, cohérent et durable, s'est appuyé en premier lieu sur la création de plusieurs structures complémentaires, dont le centre d'hébergement « Stendhal », situé au 115 ter avenue du Général de Gaulle à Créteil.

Objectifs généraux

- Participer à la lutte contre les exclusions, en corriger les effets.
- Promouvoir la protection, l'autonomie des personnes et l'exercice de leur citoyenneté .

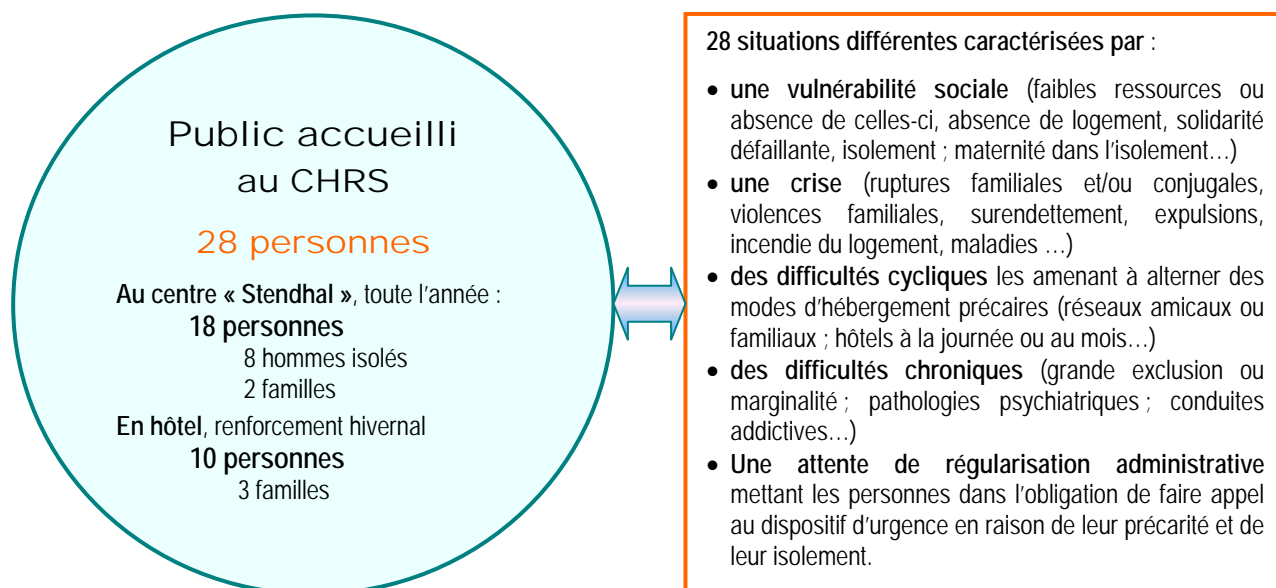
Missions sociales

- Le CHRS Stendhal a vocation à héberger en vue de leur insertion ou de leur réinsertion sociale et professionnelle, des hommes isolés et des familles, se trouvant privés de logement par suite de circonstances indépendantes de leur volonté et ayant besoin d'être momentanément hébergés.

Des missions en évolution, de la mise à l'abri hivernale à l'insertion : Depuis son inauguration en novembre 1999, le centre d'hébergement a traversé plusieurs périodes marquées par diverses modalités de fonctionnement :

1999	Inauguration – accueil, mise à l'abri et hébergement du public pendant la période hivernale
2000	Ouverture annualisée - 7j /7- plage horaire : 17h00 – 8h00
2003	Mise en œuvre d'un protocole hivernal : déjeuners au centre et ouverture 24h/24 à destination des Familles
2005	Développement des capacités d'accueil et d'hébergement en créant un hébergement hôtelier hivernal de 10 places.
2007	Instauration de l'hébergement de stabilisation sur la base du fonctionnement existant, caractérisé par un hébergement annualisé (24h/24 - 365J/365 -accompagnement renforcé - principe de continuité) et par un hébergement hivernal en chambres d'hôtel.
2008	Transformation des 18 places de stabilisation en 18 places d'hébergement et de réinsertion sociale (18 places en insertion): Rattachement du Relais parent au CHRS : accueil des familles et soutien à la parentalité.

Des personnes isolées et des familles accueillies: Le centre « Stendhal » adresse des actions quotidiennes et concrètes à un public mixte composé d'hommes isolés et de familles en grande difficulté sociale, confrontés à des problématiques diverses souvent cumulées :



1.2 Moyens humains et matériels

Une équipe pluridisciplinaire, permanente et qualifiée

Une équipe salariée de 5,95 ETP

L'équipe du centre « Stendhal » est composée de **salariés ; de compagnons et de bénévoles**. La mise en œuvre de l'hébergement de stabilisation en 2006-2007 avait nécessité un renforcement de l'équipe socio éducative.

Effectifs	Personnes	ETP
Direction et encadrement	2	0,70 ETP
Administratif et gestion	1	0,25 ETP
Travailleur social	1	0,50 ETP
Auxiliaires socio éducatifs	3	3,50 ETP
Maîtresse de maison	1	1,00 ETP
Somme ETP	8	5,95 ETP
Compagnons		1
Bénévoles		6

- L'équipe salariée est composée de 8 personnes pour un équivalent de 5,95 ETP.
- L'équipe est renforcée par la présence d'1 compagnon et de 6 bénévoles (festivités de fin d'année)
- Le taux d'encadrement est de 0,21

Une complémentarité de compétences en matière d'encadrement, d'accueil ; d'animation ; de travail social et de services généraux.

La directrice applique la politique de l'Association Emmaüs dans le secteur de l'accueil, l'hébergement et de l'orientation. Elle a la responsabilité opérationnelle et hiérarchique du territoire du Val de Marne.

Le chef de service est garant de l'accueil, du fonctionnement, de la coordination et de la sécurité des personnes et des biens dans plusieurs centres d'hébergement. La direction peut lui confier des missions internes à l'association ou par délégation des représentations extérieures.

La travailleuse sociale a pour mission de conseiller, soutenir, orienter et informer les personnes dans le domaine de la vie quotidienne. Le travail se fait en individuel et en collectif auprès des personnes accueillies, en vue de contribuer à améliorer leurs conditions de séjour et de favoriser leur insertion sociale dans le cadre de leur projet individuel.

Les trois auxiliaires socio éducatifs (permanents de nuit), veillent à la sécurité, la tranquillité, la bonne hygiène et le bien être des personnes accueillies. Dans le cadre du projet social du centre, ils assurent le bon déroulement des activités et mettent en œuvre des activités de loisirs, à caractère culturel ou éducatif visant à favoriser la dynamisation des personnes.

La maîtresse de maison participe à la mise en œuvre d'un ensemble d'actions relevant de la vie quotidienne (repas – entretien) et assure une présence active auprès des personnes hébergées.

Le compagnon est membre de la communauté de service de Paris. Il participe à la réalisation des conditions optimales d'accueil et d'hébergement : il assure le premier accueil, l'entretien des locaux et diverses prestations selon les nécessités du service.

Les bénévoles s'investissent dans différentes activités en adéquation avec le respect de leurs motivations, de leurs compétences, et de leurs disponibilités.

Une équipe professionnalisée

Les permanents de nuit ont suivi la formation animée par l'INFA, intitulée « **place et missions des professionnels de l'accueil de nuit dans les centres d'hébergement d'urgence** ». Cette formation leur a permis d'accéder à un statut d'auxiliaire socio éducatif et d'intégrer l'équipe socio éducative.

Un espace accessible situé dans un réseau de proximité

Le centre se situe au rez-de-chaussée d'une des ailes de la Résidence « Stendhal ». Sur une surface habitable de 217,90 m², le centre se compose de plusieurs pièces s'ouvrant sur des espaces fonctionnels, collectifs, semi collectifs et individuels.

De par sa situation au rez-de-chaussée, le centre permet d'accueillir et d'héberger un public handicapé appareillé. Les personnes bénéficient d'une solution d'hébergement **facilement accessible**, située à proximité des transports en commun et de diverses structures médico-sociales partenaires du centre.

L'hébergement au centre constitue une étape dans le parcours des personnes, il offre un environnement permettant de se poser et de retrouver, dans un cadre sécurisé, des repères spatiaux, temporels et identitaires. Sa faible capacité d'accueil permet de privilégier la mise en place d'un accompagnement individualisé et de créer une dynamique de groupe dans un cadre convivial.

1.3 Objectifs – méthodes de travail - fonctionnement

Un ensemble d'actions répondant aux attentes et aux besoins des personnes hébergées

Des liens étroits sont organisés et formalisés avec **les structures participant au dispositif de veille sociale** pour favoriser la complémentarité de l'ensemble des acteurs sur le territoire départemental.

	Hébergement au centre (Toute l'année)	Hébergement en hôtel (1 ^{er} Novembre – 31 mars)
Accueil	Présentation des situations par la DDASS (Dalo), le115 du Val de Marne et/ou les référents sociaux	
Hébergement	Petits déjeuners ; déjeuners ; dîners	Colis alimentaires disponibles à la « Maison » ou autres structures... Possibilité de cuisiner sur place Déjeuners au centre, si nécessaire
	Hygiène corporelle Hygiène vestimentaire : lavage et séchage du linge Petits vestiaires Bagagerie Orientations vers des vestiaires extérieurs	Hygiène corporelle Hygiène vestimentaire : possibilité de lavage et séchage du linge dans les différentes structures d'accueil (centre d'hébergement ; Boutique solidarité ; autres...) Orientations vers des vestiaires
Actions d'animation et socio éducatives	Accès à la vie sociale, à la culture et à la citoyenneté Animations ludiques et culturelles Sorties individuelles ou en groupe	
	Ecoute Activités d'expression individuelles ou collectives Conseils de la vie sociale Accompagnement des personnes : prévention – information - accès au droit - projet	

24h/24 – 7jours/7

Les personnes au cœur du projet social

L'accueil est inconditionnel, convivial ; valorisant ; sécurisant...il est réalisé 24h /24, sans interruption toute l'année et se déroule sur des périodes individualisées.

La participation des hébergés est encouragée dans l'établissement : cette participation s'appuie sur les capacités de chacun et permet de développer une forme de responsabilisation, facilitant l'intégration dans la structure ; le réapprentissage de la vie collective, l'estime de soi et l'implication dans son projet.

Actions institutionnelles pour susciter la participation des personnes hébergées:

- Mettre en œuvre un projet social restaurant la citoyenneté des personnes hébergées (droits et devoirs)
- Respecter les espaces individuels au sein du collectif
 - ✓ Humanisation et réaménagement des espaces individuels
 - ✓ Reconnaissance du besoin d'intimité et de privacité de chacun
- Encourager la prise d'initiatives, de responsabilités et la participation dans la vie du centre
 - ✓ Réalisation des tâches domestiques

Restaurer les droits des personnes hébergées par :

- L'exercice des droits et libertés individuels garanti à toutes personnes
- Un livret d'accueil transmis et partagé
- Un contrat de séjour co-élaboré
- Un règlement de fonctionnement défini
- Des conseils de la vie sociale organisés
- Une personne qualifiée (médiateur ou conciliateur) susceptible d'être interpellée
- Un projet d'établissement ou de service
- Un accès au dossier individuel garanti

Des actions d'animation sont organisées avec les personnes hébergées. Ces actions ont pour objectifs principaux de favoriser la création de lien, de susciter la participation et la responsabilisation des personnes; de les amener à investir une place d'acteur et de citoyen dans leur parcours vers l'autonomie. Ces animations peuvent se décliner en actions ludiques (jeux de société...); en actions thématiques (ateliers informatiques ; ateliers cuisine ; groupes d'expression...); en actions dirigées vers l'extérieur (sorties sportives et culturelles)...

L'accompagnement social prend en compte la situation des personnes ou des familles dans toutes leurs dimensions. Il concerne aussi bien l'accès aux droits (administratif, santé, logement...), à l'emploi, à la formation...mais aussi à la vie sociale dans tous ses aspects. L'accompagnement social est réalisé dans un réseau partenarial et permet aux personnes de se poser, de se ressourcer et de reconstruire à leur rythme, un projet d'insertion en direction des dispositifs associatifs ou de droit commun.

Un soutien adressé aux personnes dans un cadre de qualité



La salle commune et de détente (repas – salle TV- animations – ateliers...)

Dans le cadre d'un projet d'amélioration des qualités d'accueil et d'hébergement, le centre a été doté en 2007 d'un mobilier neuf et adapté, avec pour objectifs de :

Poursuivre et intensifier l'humanisation des conditions d'accueil et d'hébergement du public (Loi DALO du 5 mars 2007 - circulaire du 19 mars 2007).

Maintenir et développer la mise en œuvre des conditions matérielles d'hébergement garantissant aux personnes le respect de leur sécurité, dignité et intimité (...dans le sens de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale)

Mettre en œuvre des actions pédagogiques

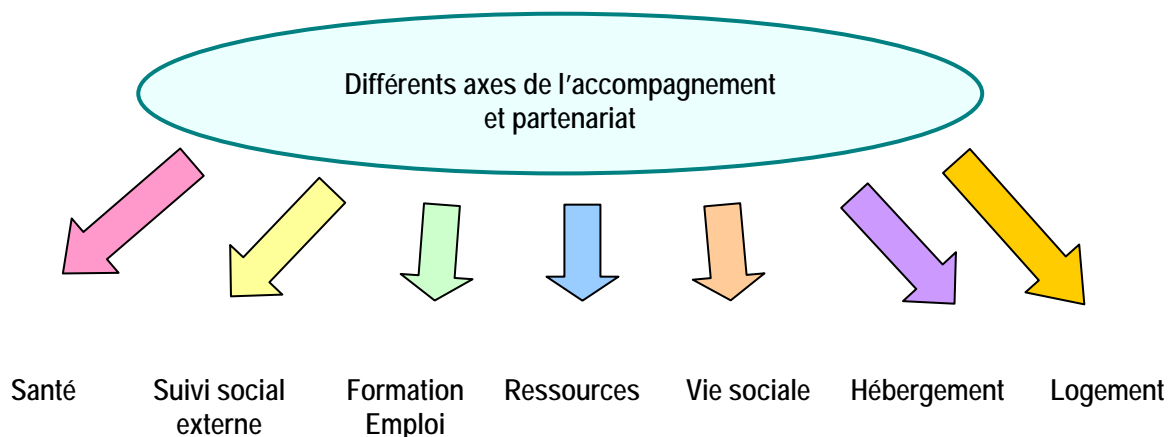
- Encourager les personnes à accomplir des actes ordinaires de la vie quotidienne
- Amener les personnes à inscrire ces actes ordinaires dans leur projet en élaboration vers l'autonomie



Une chambre destinée à une famille (1 couple +3 enfants)

Un accompagnement adapté et renforcé engageant un ensemble d'acteurs

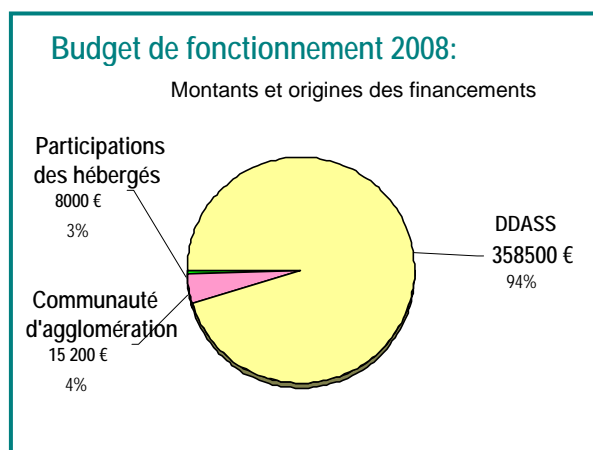
L'accompagnement requiert une coordination avec les différents acteurs associatifs et de droit commun de l'action sociale départementale. Il s'appuie également sur un ensemble d'actions transversales organisées par l'association Emmaüs, apparaissant comme autant d'éléments ressources pour l'action.



1.4 Le budget de fonctionnement

Ce centre a été transformé en novembre 2006 en centre de stabilisation et a été financé à ce titre par le biais de crédits spécifiques alloués dans le cadre du plan d'action renforcé en faveur des sans abris. **Pour 2008, la transformation du centre en centre d'hébergement et de réinsertion sociale s'est effectuée à coût constant** et les crédits destinés à son fonctionnement ont été transférés de la sous-action « établissement sous subvention » à la sous-action « établissement sous DGF ».

Au titre de l'année 2008, les crédits attribués par la DDASS du Val de Marne au centre Stendhal s'élève à 358 500€ et les subventions allouées par la communauté d'agglomération de la plaine centrale du Val de Marne à 15 200 €. La participation des hébergés est attendue à hauteur de 8000€.



Budget prévisionnel 2008	
Produits d'exploitation	Charges d'exploitation
Prestations DDASS <ul style="list-style-type: none"> • 358500 € • 94% des subventions Prestations communes <ul style="list-style-type: none"> • 15200 € • Montant identique à celui de 2006 Participations des hébergés <ul style="list-style-type: none"> • 8000 € • Augmentation liée au projet prévoyant la participation des personnes à hauteur de 15% de leurs ressources. 	Achats <ul style="list-style-type: none"> • Principalement représentés par la ligne « alimentation » (3 repas/jour x 18 personnes x 365 jours) Services extérieurs <ul style="list-style-type: none"> • Renvoyant majoritairement à la ligne « location immobilière et charges » Autres services extérieurs <ul style="list-style-type: none"> • Rattachés surtout à la ligne « loyers hôtel », (hébergement hôtelier - renforcement hivernal). Impôts et taxes <ul style="list-style-type: none"> • Principalement représentées par la ligne « taxes sur les salaires ». Frais du personnel <ul style="list-style-type: none"> • Majoritairement liés à la ligne « appointement » d'une équipe nécessairement renforcée pour assurer les 24h/24 et les actions socio éducatives déployées lors de l'« accompagnement adapté et renforcé » des personnes. Autres charges de gestion <ul style="list-style-type: none"> • Rattachées principalement aux lignes « frais de siège et de gestion » et « compagnons »
<div style="border: 2px solid orange; border-radius: 50%; padding: 20px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <p>Le budget 2009 prévoit une augmentation des charges d'exploitation inhérentes aux contingences socio économiques et à l'évolution de notre organisation interne.</p> </div>	

1.5 Les réunions

Des moments de rencontre, d'information, de partage, de réflexion et d'élaboration

L'équipe est amenée à participer à divers évènements :

Réunions Institutionnelles	Hebdomadaires	Réunions socio éducatives ayant pour objet l'évaluation sociale des situations individuelles dans leur évolution (tous les jeudis au centre) Réunions du territoire du Val de Marne : réunion d'encadrement du territoire (tous les vendredis)
	Mensuelles	Réunions de centre
	Semestrielles	Réunions du service Créteil - Vincennes
	Annuelles	Réunions départementales (entre structures du Val de Marne)
Réunions partenariales		Réunions partenariales portant sur des thèmes variés (115, DDASS, Espace départemental des solidarités, partenaires prévention santé ; emploi...)
Conférence débat	Trimestrielles	« La rue parlons-en ? »

1.6 Les perspectives d'évolution

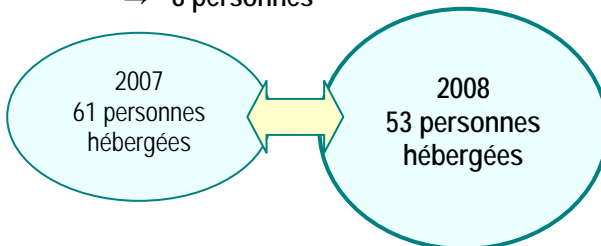
- **Développer des actions spécifiques adressées au public dans le cadre du « relais parent » :** (Actions sur le thème de la parentalité, auxquelles devraient s'ajouter des actions innovantes autour de l'accueil en urgence, via la « mission hébergement », de personnes en grandes difficultés sociales et/ou victimes de violences...).
- **Accompagner l'évolution du centre, au regard des mutations du secteur social et des besoins des personnes hébergées :** (projet de construction d'un centre d'hébergement d'une capacité d'environ soixante places avec pour objectif, dans le cadre d'une mutualisation de moyens entre les CHRS Stendhal et André Bercher, d'améliorer la qualité du service rendu aux personnes hébergées, en termes d'accueil, d'écoute, d'hébergement, d'accompagnement social et d'orientation).
- **Renforcer la professionnalisation de l'équipe :** (Demandes de formation effectuées par le chef de service et la travailleuse sociale, participation des membres de l'équipe à des temps d'information-formation sur des thèmes tels que : l'accompagnement de personnes victimes de violence, la santé, les conditions d'hygiène et de sécurité...)
- **Développer le bénévolat :** (sur des actions diverses : vie quotidienne, ateliers, actions de mobilisation, sorties culturelles ou sportives...)

2. Activités de l'Année 2008

2.1 Evènements et faits marquants de l'Année : Aspects quantitatifs

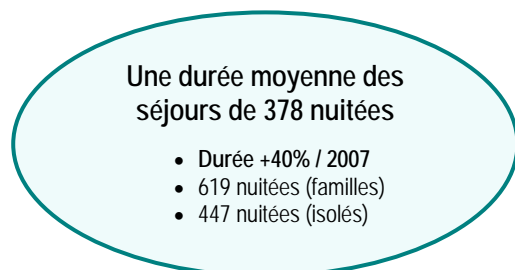
16 personnes isolées et 11 familles, soit 53 personnes accueillies en 2008, dans le cadre d'un dispositif d'hébergement élargi :

- **Au centre (toute l'année)**
16 personnes isolées
2 familles (3 adultes + 6 enfants)
→ **25 personnes**
- **En hôtel (du 1^{er} novembre au 31 mars)**
6 Familles (plutôt mono parentales + 2 enfants)
→ **20 personnes**
- **Au relais parent**
3 Familles (3 adultes + 5 enfants)
→ **8 personnes**



La légère diminution du nombre de personnes accueillies trouve principalement ses explications dans la diminution du turn over, liée à l'augmentation de la durée des hébergements (principe de continuité)

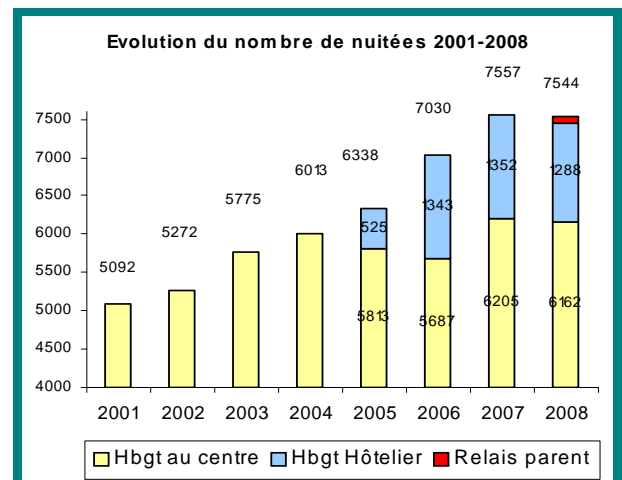
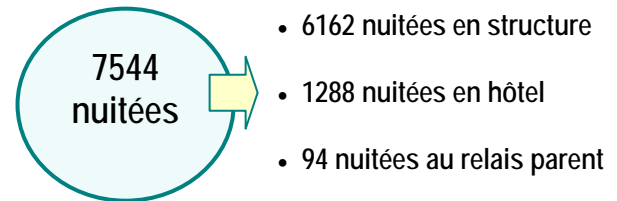
Une tendance à voir les séjours s'inscrire dans la durée :



Plus de la moitié des séjours ont une durée de plus d'un an. Globalement les durées d'hébergement se répartissent de la manière suivante :

- **Plus d'un an : 61%**
- **De six mois à un an : 17%**
- **Moins de six mois : 22%**

Une évolution stable en terme de nuitées



Un taux d'occupation du centre d'environ 100 % :

Le taux d'occupation des lits de 95% (si les chambres 'familles' restent occupées, il n'y a pas toujours correspondance entre la composition familiale et la capacité totale d'accueil de la chambre, d'où l'écart des 5%)

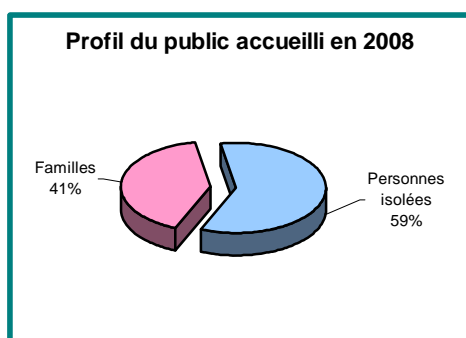
Des prestations « vie quotidienne » moins sollicitées par les hébergés :

- 14 547 repas (dont 8385 déjeuners et dîners)
- 543 laveries - buanderie
- 426 kits hygiène

Ces prestations ont été constatées en légère diminution par rapport à l'année dernière (-17%/2007): cette diminution illustre le développement de la capacité de certains hébergés à bénéficier de ces prestations dans leur cercle de proximité tant amical que familial, reconstitué dans la durée.

2.2 Le public accueilli et hébergé au CHRS Stendhal en 2008

Profil du public lors des admissions



Public accueilli dans le dispositif d'hébergement géré par le CHRS :

- **Des personnes isolées** : représentées à 75% par des hommes seuls (4 femmes seules ont été également hébergées au Stendhal sur une période de 6 mois, suite aux travaux du CHRS André Bercher).
- **Des familles** majoritairement monoparentales (75%), accompagnées de 2 à 3 enfants âgés en moyenne de 7 ans, généralement scolarisés (58%).

Des trajectoires individuelles et familiales marquées par des ruptures multiples souvent cumulées (affectives, sociales, économiques, professionnelles, de logement, d'hébergement...) : Les personnes accueillies et hébergées au centre, seules ou en famille, ont évoqué un isolement social (81%) inscrit dans la durée et résultant d'une fragilisation de leur réseau proximal, et d'une perte de liens sociaux et familiaux. Ces personnes se sont présentées comme étant célibataires (58%) ou séparées de leur conjoint(e) (42%).

Des périodes de sollicitation du 115 différentes selon les situations (Accueils en relais du 115 pendant la période de stabilisation) : Les personnes isolées ont recours au 115 depuis une période de plus d'un an (50%). Les familles, quant à elles, interpellent ce dispositif plutôt depuis moins d'un mois (62%). Cette tendance semble être corrélée avec les périodes de ruptures sociales énoncées par les personnes et familles : les personnes isolées estiment majoritairement cette période de rupture à plus de 6 mois (69%) et les familles à moins d'un mois (50%). Les modes d'interpellation du 115 diffèrent également selon les publics : La plupart des personnes isolées ont contacté le 115 personnellement (56%), alors que les familles l'ont fait par travailleur social interposé (63%). Pour expliquer leur situation, les personnes isolées évoquent plus volontiers des motifs de rupture d'ordre familial (44%) et les familles, notamment les femmes, parlent plus fréquemment de ruptures familiales (25%) et de violences subies (25%). Préalablement à l'orientation effectuée vers le centre par le 115, les personnes isolées étaient plutôt hébergées en centre d'hébergement (50%) et les familles bénéficiaient de solutions précaires et temporaires, soit à l'hôtel, soit chez des proches. 25% des personnes isolées ont déclaré avoir passé la nuit précédente à leur admission : dans la rue, dans une voiture, sous un abri de bus, dans un squat...

Un public présentant un âge moyen supérieur de 4 ans par rapport à celui de 2007 : Les personnes (adultes) rencontrées au CHRS sont d'un âge moyen de 42 ans, compris entre 20 et 57 ans. Les tranches d'âge les plus représentées sont celles des 36-45 ans (35%) et des 46-55 ans (35%). De fait, 74% des personnes sont d'un âge supérieur ou égal à 36 ans.

Un public majoritairement inscrit dans un suivi social de droit commun dans le département du Val de Marne (87%) : Les personnes sont en grande majorité en situation régulière (67%), sont domiciliées administrativement dans le département (92%) et possèdent une couverture médicale (88%). 46% des personnes bénéficient de ressources le plus souvent représentées par des revenus d'activités salariées (27%). 35% des personnes sont engagées dans diverses activités professionnelles et de formation. A l'admission, 25% des personnes isolées et 25% des familles sont détentrices d'un numéro unique de logement.

Des personnes souffrant en grande majorité d'un état de santé précaire : Lorsque les personnes évoquent leurs problèmes de santé, elles les rattachent fréquemment aux difficiles conditions de vie traversées et subies parfois depuis plusieurs années. De plus, d'après les hébergés, ces pathologies et leurs manifestations semblent être renforcées par les difficultés rencontrées soit pour accéder aux soins, soit pour suivre dans la durée un traitement médical, notamment dans le cadre de solutions d'hébergement précaires. Si ces pathologies (somatiques et surtout psychiques) peuvent s'avérer discrètes lors de l'admission, elles se révèlent souvent dans leur ampleur lors de l'accompagnement continu proposé au centre (et en retour conditionnent grandement celui-ci).

3. La réalisation de la mission - progrès réalisés et résultats obtenus

3.1 En matière d'expression des personnes accueillies et hébergées

Affirmer et promouvoir les droits des hébergés

Les conseils de la vie sociale sont organisés trimestriellement

La relation entre accueilli et accueillant se construit dans et par l'échange.

- Une relation de réciprocité

Pour demeurer dynamique, cet échange ne doit pas avoir pour seul horizon la relation elle-même. Celle-ci n'est validée que par une identification itérative de son objet. C'est à ces conditions que cette relation peut se caractériser par une efficacité sensible aux événements et aux singularités.

Ces moments d'échanges formels permettent d'associer les hébergés au fonctionnement de l'établissement et à l'élaboration de réponses à apporter aux problèmes soulevés (Expression - implication - actions)

Thèmes abordés

- Vie pratique et quotidienne au centre

→ **Besoins individuels au sein du collectif** :
Horaires de fonctionnement - respect du règlement intérieur et vie collective - problèmes de promiscuité - démarches participatives - repas - laverie....

- Actions d'animation et socio éducatives

→ **Dynamique de groupe**
Soirée TV - jeux de société - lecture - espace informatique - repas festifs - Culture du Cœur - perspectives de sorties culturelles

→ **Groupes de parole**
Convivialité - Information - prévention - émergence de la parole - partage - réflexion - intégration

→ **Exercice de la citoyenneté**
Verbalisation dans et avec le groupe, des modalités de l'accompagnement vers l'autonomie

3.2 Les actions socio éducatives de l'année 2008

Un accompagnement individuel, adapté et renforcé, dans une dynamique collective

Dans le cadre de l'accompagnement social, la mission du travailleur social est de créer et maintenir avec les personnes accueillies un lien social nécessaire pour enclencher une démarche d'insertion dans un contexte marqué par l'application de la loi instituant le Droit Au Logement Opposable (art4).

« Toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est

Les actions socio éducatives de l'année 2008 :

L'accompagnement social est un des axes fondamentaux de la mission du CHRS. L'accompagnement est constitué de deux phases souvent concomitantes : une phase de reconstruction de soi (se poser, se reposer, reprendre des repères...) et une phase de reconstruction des droits et de mobilisation dans l'élaboration d'un début de projet.

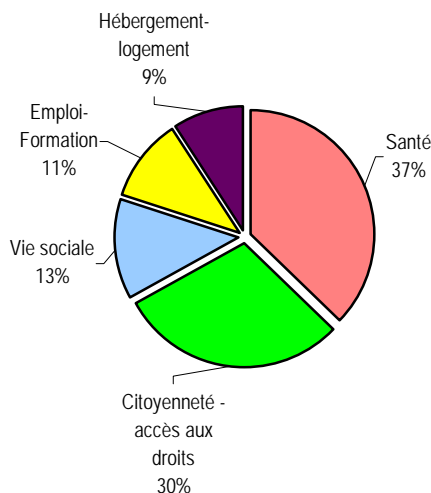
L'accompagnement social s'annule sur une contractualisation du séjour et

Une augmentation du nombre des démarches d'insertion de +15% par rapport à 2007

Dans le cadre de l'accompagnement social assuré au CHRS, les personnes et les familles ont été encouragées à se mobiliser à leur rythme dans l'élaboration de leurs démarches d'insertion.

En bénéficiant de conditions sociales favorables, notamment conférées par le principe de continuité de l'hébergement et l'accompagnement individualisé, les personnes et les familles se sont fortement investies dans la réalisation de leurs démarches dans les domaines de la santé, du suivi social, de la vie sociale, de l'emploi, de la reconstruction administrative et des ressources et de l'accès au logement.

A l'instar de l'année dernière, les démarches de santé et d'accès aux droits restent majoritaires



378 démarches d'insertion effectuées en 2008

Démarches	Familles	Isolés	Total
Santé (soins)	10	131	141
Citoyenneté Accès aux droits	43	69	112
Vie sociale	14	35	49
Emploi - formation	0	41	41
Hébergement Logement	8	27	35
	75	303	378

141 démarches de santé (soins médicaux et chirurgicaux)

112 démarches d'accès aux droits - (42 démarches diverses - 24 actions de régularisations- 17 démarches CPAM - 11 démarches d'obtention de ressources - 7 démarches juridiques - 7 démarches DALO figurant ci-dessous - 2 démarches d'obtention de domiciliation administrative - 2 suivis sociaux de droit commun initiés.)

49 démarches diverses « vie sociale » (43 participations ateliers et actions diverses - 3 contacts avec la famille - 3 actions bénévoles)

41 démarches emploi - formation (17

DALO - DAHO : 5 dossiers déposés à la commission de médiation départementale, dont :

- traitement en cours : 2
 - caractères urgent et prioritaires reconnus : 2
 - caractères urgents et prioritaires refusés : 1
- (2 dossiers nouveaux sont en voie d'élaboration)

L'accompagnement social au CHRS en 2008

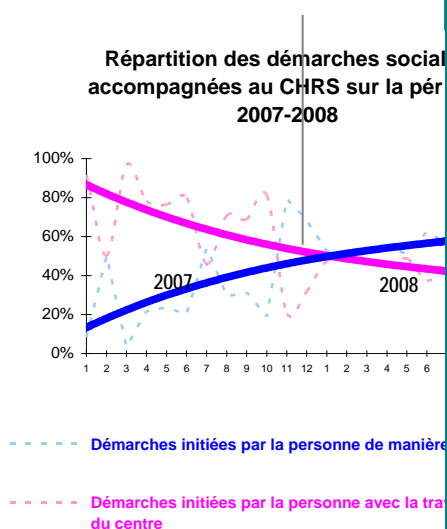
Les démarches de soins représentent, encore cette année, la plus grande proportion des démarches accompagnées au centre. La prégnance de la problématique santé dans le cadre de l'accompagnement témoigne d'un état de santé somatique et psychique excessivement précaires chez la plupart des personnes accueillies. Le travail social a pour objectif de soutenir ces personnes dans leur parcours (de soins), d'élaborer avec elles des solutions de sortie, et de solliciter des dispositifs susceptibles de proposer des réponses adaptées aux problématiques médico sociales individuelles.

Les démarches d'accès aux droits renvoient également à une grande part des actions réalisées avec et par les hébergés. Celles-ci couvrent des domaines très variés tels que la domiciliation, le suivi social, la couverture médicale, la régularisation administrative, les consultations juridiques, le droit à l'hébergement et au logement, les demandes d'aides financières, la scolarité des enfants, les titres de transport... Dans ces différents domaines, l'intervention de la travailleuse sociale vise à informer les personnes, à les accompagner dans l'initiation et dans l'ouverture de leurs droits, à débloquer des dossiers parfois laissés en souffrance, à solliciter différents dispositifs pour obtenir des documents nécessaires à l'établissement de certains dossiers... Ces démarches, constituent les prémisses indispensables à tout projet d'insertion, elles s'inscrivent et s'accomplissent le plus souvent dans la durée. Les personnes connaissent régulièrement de longues attentes avant d'obtenir une réponse favorable et de pouvoir ainsi continuer leur parcours vers l'autonomie.

Les démarches « vie sociale » : concernent les actions individuelles et collectives entreprises par les personnes. Les activités collectives sont généralement organisées au centre (groupes de parole thématiques - animations - ateliers - sorties culturelles et sportives ...). Les actions individuelles visent le plus souvent à (re) construire des liens amicaux et familiaux et contribuent à développer le capital social et le pouvoir d'agir des personnes.

Les démarches « emploi – formation » : environ 1/3 des personnes accueillies se sont présentées en situation d'emploi, plutôt en CDI (notamment pour les familles) et en CDD. Au cours des hébergements, des démarches d'emploi ont abouti, permettant aux personnes de disposer d'emploi surtout à durées déterminées, à temps partiel, et faiblement rémunérés. Les personnes concernées par l'absence d'emploi évoquent comme raisons explicatives à leur situation, des problèmes de santé, l'absence de papiers nécessaires, la non reconduction de leurs périodes d'essai et/ou de leurs contrats, le manque d'offres d'emploi adaptées, une longue période d'inactivité renforçant le sentiment d'être éloigné du marché du travail....

Une mobilisation plus affirmée des personnes dans l'initiation et la réalisation de leurs démarches d'insertion



En 2008, les personnes ont initié des démarches sociales en sollicitant de

Les démarches « hébergement – logement » : 63% des familles et 50% des personnes isolées se sont engagées dans des démarches de logement. Ces personnes et ces familles (en même proportion) se sont présentées comme étant bénéficiaires, au cours de leur hébergement, ou au terme de celui-ci, d'un numéro unique dans 37,5% des cas (contre 25% lors des admissions).

- 25% des familles ont constitué un dossier DALO et l'ont fait parvenir à la commission de médiation (début 2009, la commission s'est favorablement prononcée en faveur d'une demande en la jugeant prioritaire et urgente. La famille reste à ce jour dans l'attente d'une proposition).
- 19 % des personnes isolées ont réalisé des demandes d'hébergement (DAHO) et de logement (DALO). Parmi ces dernières, une demande a été considérée comme prioritaire et urgente et a abouti à une orientation vers une maison relais.

Les démarches entreprises dans les domaines de l'hébergement et du logement ont permis de voir 8 personnes isolées et 3 familles intégrer une solution d'hébergement ou de logement au terme de leur séjour :

- Deux familles monoparentales et une personne isolée ont bénéficié d'une solution en logement autonome (2 dans le parc privé et 1 dans le parc social)
- Une personne isolée a été admise en maison relais APSI (via la commission de médiation)
- Une personne isolée a bénéficié d'un hébergement en établissement médico social.
- Cinq personnes isolées et une famille ont intégré une place en CHRS.

11 sorties du CHRS Stendhal en 2008:

- 3 en logement autonome
- 1 en maison relais
- 1 en établissement médico social
- 6 en centre d'hébergement

L'accompagnement social au CHRS en 2008 : Au 31/12/2008, de par l'évolution des situations individuelles et/ou familiales dans le cadre de l'accompagnement réalisé au centre, il est constaté que :

- 100% des situations bénéficient d'une domiciliation, plutôt administrative dans le Val de Marne (90% en 2007)
- 100% des personnes possèdent une couverture sociale (92% en

3.3 Les partenariats

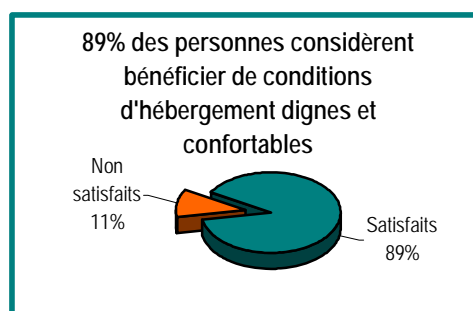
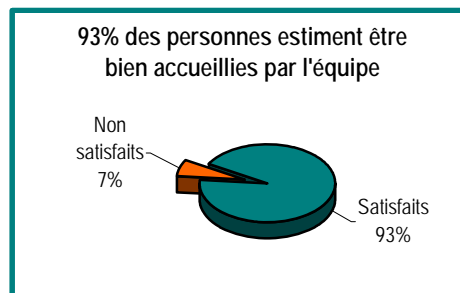
Axes de l'accompagnement	Partenaires
Orientation	115 du Val de Marne
Actions sociales	DDASS du 94 Associations du département assurant la domiciliation EDS du Val de Marne CCASS Mairie de Créteil Services sociaux scolaires
Santé	Services hospitaliers cristoliens PMI CPAM Créteil solidarité ANPAA 75
Administratif - Juridique	Mairies Préfecture de Créteil CIMADE Consulats divers Conseillers juridiques
Formation - emploi	Entreprises d'insertion (Pep's service - ateliers sans frontière...) Missions locales ANPE
Ressources	CAF RMI MDPH ASSEDIC
Vie sociale	Cinéma la lucarne Maisons des arts Culture du cœur Espace Daniel Sorano de Vincennes
Hébergement / Logement	DDASS Village de L'espoir à Vitry ADOMA Chrs Erik Satie SOS habitat et soins Créteil habitat OPAC du Val de Marne Fondation Abbé Pierre
Emmaüs	Santé communautaire Espace solidarité familles Boutique solidarité Créteil La Maison Créteil Espace Dimey Conseillers juridiques Service communication Service bénévolat Service entretien Communautés
Autres	Samu Pompiers

4. Bilan et perspectives

Bilan à partir des enquêtes de satisfaction réalisées en avril et en décembre 2008 auprès des personnes hébergées au Stendhal (enquêtes à partir de 36 items- 1091 réponses traitées)

Un hébergement de qualité adressé aux personnes. Globalement, les hébergés estiment avoir bénéficié de conditions d'hébergement adaptées à leurs besoins. Lors de ces enquêtes, les personnes ont tout particulièrement appuyé sur :

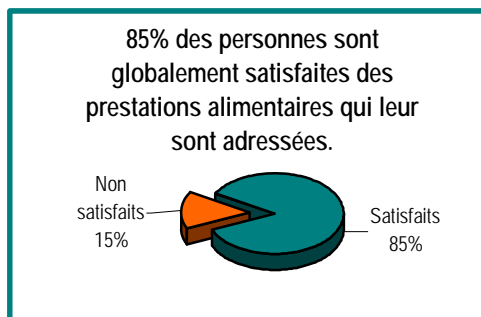
- La **qualité de l'accueil assuré au centre**
 - La **disponibilité** de l'équipe
 - La **convivialité** des lieux
- Les hébergés considèrent que ces caractéristiques leur assurent globalement un hébergement **digne et confortable**, indispensable à la **reconstruction de soi et à la mobilisation dans son projet**.
- D'après les personnes, l'individualisation des durées d'hébergement a permis de favoriser une nette **amélioration du climat social** au centre. Ce contexte d'apaisement a contribué toute l'année au bon déroulement des différentes activités et à favoriser la création de lien entre les personnes.



Une amélioration des prestations alimentaires

Tout au long de l'année, il a été quotidiennement proposé aux personnes **3 repas par jour**. Nous rencontrons régulièrement notre fournisseur dans l'objectif de **garantir aux personnes des prestations adaptées au plus près de leurs besoins**.

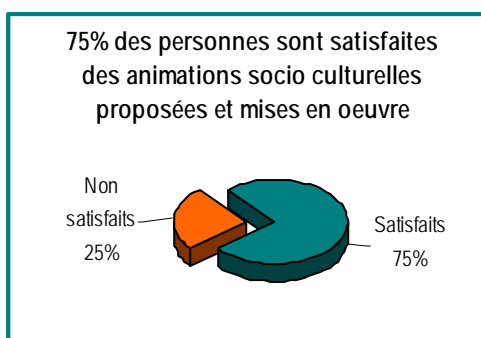
Cette collaboration s'est révélée relativement fructueuse, et s'est traduite, d'après les hébergés, par une **amélioration tant qualitative que quantitative des repas**.



Des conditions encourageant la participation à la vie collective.

Quelque soit la déclinaison de cette participation des hébergés, celle-ci cherche à susciter :

- **responsabilisation**,
 - **(ré)apprentissage** de la vie collective
 - **intégration** dans la structure.
 - **Implication dans des actions ouvertes sur la cité** (animations, culture, actions citoyennes...)
- Majoritairement, les hébergés expriment l'idée qu'à travers leur participation aux différentes activités, ils (re)trouvent la possibilité d'intervenir dans leur parcours en tant **qu'acteurs et citoyens**.

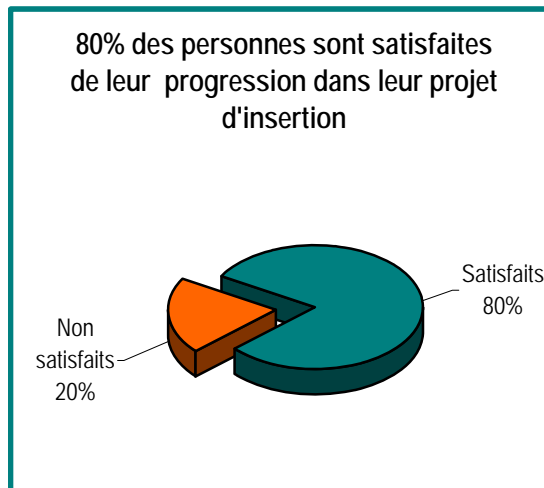


Un accompagnement social adapté et renforcé dans la durée.

Lors de temps formels ou non, la travailleuse sociale soutient les hébergés dans leur parcours par **des actions d'information, de facilitation, de médiation, de co-construction et de (ré) orientation**. Les personnes sont encouragées à se mobiliser à leur rythme dans la réalisation d'actions adaptées, graduées, concrètes et réalisables.

Globalement, les personnes ont exprimé lors des enquêtes une certaine satisfaction quant à leur accompagnement réalisé au centre

Appréciations des personnes à propos de leur accompagnement social réalisé au centre	
% des personnes globalement satisfaites	
Des informations obtenues	97%
De la fréquence des entretiens	91%
Des objectifs mensuels co -élaborés	94%
Du soutien obtenu dans les démarches	94%
De l'évolution des situations au regard des attentes individuelles	79%



L'insatisfaction de certaines personnes s'exprime le plus souvent dans leurs difficultés à voir aboutir les démarches entreprises. Un des facteurs majorant cette insatisfaction est l'attente que doivent subir certaines personnes dans l'aboutissement de leurs démarches, notamment dans le cadre de la régularisation administrative et de l'accès à une solution de sortie adaptée.

Perspectives :

- **L'accueil – l'hébergement** : Chercher à mettre en œuvre des solutions allant dans le sens de **l'humanisation des conditions d'accueil** : Si les personnes restent globalement satisfaites des conditions d'hébergement, il en demeure pas moins indispensable d'envisager une évolution du projet donnant la priorité à l'accueil en chambre individualisée pour les hommes isolés.
- **Les prestations alimentaires** : **Diversifier les menus en respect des besoins des hébergés** : dans le cadre de notre collaboration avec notre fournisseur, nous avons pour objectif de proposer des menus plus variés (renforcement de la qualité des repas, participation des hébergés à l'élaboration des menus, sensibilisation à l'équilibre alimentaire, actions allant dans le sens du « manger-bouger »...)
- **Les actions d'animation** : **Renforcer les activités proposées aux personnes hébergées** en développant certaines actions existantes, individuelles ou collectives en respect de leurs demandes (animations, ateliers, groupes de paroles, sorties culturelles ou sportives) et en mettant en œuvre de nouvelles actions (prévention santé, ateliers informatiques) : 89% des personnes souhaiteraient davantage d'actions collectives.
- **L'accompagnement social** : **Continuer à réaliser au mieux l'accompagnement social des personnes isolées et des familles en développant notre réseau partenarial** dans les domaines de la santé, de l'accès aux droits, de la culture et de la vie sociale, de l'emploi et de la formation, de l'hébergement et du logement (sorties adaptées).
- **Les actions nouvelles sur le thème du soutien à la parentalité**: **Consolider le rattachement du relais parents au Chrs Stendhal**. Dans le cadre de cette liaison, le projet du relais parents a été formalisé comme suit :

Le projet du « relais parents »

Le relais parent s'adresse aux parents isolés hébergés en centre d'hébergement, souhaitant accueillir lors de séjours ponctuels, leur(s) enfant(s) dans le cadre de l'exercice de leur droit de garde et d'hébergement. L'action du relais parent vise à promouvoir et valoriser le lien parental dans un cadre permettant sécurité, convivialité et autonomie.

1. Objectifs généraux

- Accompagner l'enfant et sa famille en situation de vulnérabilité
- Apporter aux parents isolés en situation d'exclusion et de précarité sociale, un soutien décliné en termes d'accueil, d'écoute, d'hébergement d'accompagnement, et d'orientation, visant à les accompagner vers l'autonomie dans l'exercice de leur rôle parental.

2. Objectifs opérationnels et pédagogiques

- Proposer à ces personnes en grandes difficultés sociales, un lieu d'accueil et d'hébergement de type appartement T3, leur permettant de recevoir régulièrement et ponctuellement leur(s) enfant(s), sur une période renouvelable de trois mois.
- Mettre en oeuvre un accompagnement social cherchant à valoriser les rôles et les compétences parentales, et à développer les relations parents - enfants :

- Amener les personnes à assumer leurs responsabilités parentales et à se (ré)approprier, à leur rythme, leur statut de parent.
- Favoriser l'élaboration de repères, un épanouissement affectif, une reprise de confiance, l'estime de soi et aider les personnes à (re)construire leur identité parentale (notamment médiatisée par la reconnaissance de l'équipe, des enfants et des parents eux-mêmes, de leur capacité à exercer, à vivre et à assumer leur rôle parental)
- Créer des conditions matérielles, sociales et familiales indispensables au bien être et au développement des enfants (accueil respectueux, conditions relationnelles, éducatives, affectives plus stables, reprise de dialogue du parent avec l'ex-conjoint dans un contexte cadré, contribuant à apaiser l'environnement familial souvent conflictuel...)
- Coordonner l'accompagnement réalisé au relais parent avec le suivi social associatifs et de droit commun dont bénéficient la famille, engageant l'ensemble de leurs référents sociaux (assistantes sociales des EDS, de l'ASE, de la PJJ, juge des enfants...)

Promouvoir la participation des familles dans leur projet d'accueil (élaboration- mise en oeuvre – évaluation) :

- * Mettre en oeuvre un projet social restaurant la citoyenneté des personnes (droits et devoirs)
- * Respecter le besoin d'intimité, de **privacités des familles** (permettre à la famille de se réunir dans un cadre d'accueil de qualité, dans lequel chacun trouve sa place...)
- * Encourager la prise d'initiatives et la **responsabilité des familles dans le bon déroulement de leur séjour** (participation aux activités de la vie quotidienne : gestion des clés, implication collectives dans les tâches domestiques, préparation des repas, implication dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'actions en direction des enfants...)
- **Impliquer les parents à participer financièrement** à leur projet d'accueil, à hauteur, en fonction des ressources disponibles, et des modalités des séjours de 10 à 30 euros.
- **Soutenir les personnes dans la mise en oeuvre de leur projet d'insertion dans le cadre d'un travail partenarial**

3. Le public

- Ces actions s'adressent en priorité aux personnes accueillies (femmes ou hommes isolés) en structure d'hébergement ou à l'hôtel, éprouvant de grandes difficultés à recevoir et à héberger leur(s) enfant(s) dans le cadre de leur droit de garde (absence de solution stable en matière de logement, impossibilité de recevoir leur(s) enfant(s) en centre d'hébergement, ressources insuffisantes pour bénéficier de solutions alternatives, doutes sur leurs propres capacités à (re)construire des liens avec leur(s) enfant(s)...à se projeter dans leur histoire en devenir...)
- Ces personnes s'inscrivent dans un parcours le plus souvent marqué par des ruptures multiples souvent cumulées (ruptures affectives, sociales, économiques, professionnelles, de logement, d'hébergement...). Lorsque elles évoquent leurs histoires personnelles et familiales, elles rattachent leur situations de précarité à différents causes ou conséquences ayant trait à:

Les parents isolés accueillis au relais parents sont le plus souvent hébergés en centres d'hébergement, suite à une orientation du 115 du Val de Marne.

Ces personnes estiment se trouver en rupture sociale depuis plus de 6 mois, et avoir connu au cours de cette période, un parcours résidentiel précaire et instable (hébergements temporaires chez des proches, à l'hôtel...). Ces parents souffrent fréquemment d'un état précaire de santé. Si leurs pathologies (somatiques et surtout psychiques) peuvent s'avérer discrètes lors de l'admission, elles se sont souvent révélées dans leur ampleur lors de l'accompagnement proposé au relais parent. Ces personnes appartiennent principalement à la tranche d'âge des 35-45 ans, sont en situation régulière, sont domiciliées administrativement dans le département, sont bénéficiaires d'un suivi social de droit commun dans le 94, possèdent une couverture médicale et sont le plus souvent allocataires de minima sociaux. Généralement, ces parents isolés sont détenteurs d'un numéro unique de logement et attendent qu'il leur soit proposé une solution de logement afin de pouvoir recevoir dignement leur(s) enfant(s). Ces derniers sont plutôt âgés de moins de 10 ans, sont scolarisés dans le département et vivent le reste du temps chez l'autre parent.

- Le relais parent a accueilli en 2008, des familles monoparentales composées de 2 à 5 personnes, soit plus précisément, des femmes accompagnées de 1 à 4 enfants.

4. L'équipe

- La mutualisation des ressources humaines entre les différents services du Val de Marne, permet à un chef de service (CHRS), une éducatrice spécialisée (1/2 ETP) et à une compagne d'Emmaüs d'intervenir auprès des personnes accueillies au relais parent.
 - Le chef de service, sous la responsabilité de la directrice, est garant de l'accueil, du fonctionnement, de la coordination et de la sécurité des personnes et des biens dans plusieurs centres d'hébergement. La direction peut lui confier des missions internes à l'association ou par délégation des représentations extérieures.
 - L'éducatrice spécialisée a pour mission de conseiller, soutenir, orienter et informer les personnes dans le domaine de la vie quotidienne. L'éducatrice spécialisée intervient auprès des personnes
 - accueillies, en vue de contribuer à améliorer leurs conditions de séjour et de favoriser des personnes à élaboration de leur projet d'accueil dans le cadre d'un travail partenarial
 - La compagne est membre de la communauté de service de Paris. Elle participe à la réalisation des conditions optimales d'accueil et d'hébergement : elle réalise le premier accueil, l'entretien des locaux et diverses prestations selon les nécessités du service. La compagne est logée au relais parent et assure au quotidien une présence discrète, bienveillante et sécurisante à l'égard des accueillis.

5. Lieu d'accueil et d'hébergement

- **Le relais parents permet de recevoir les familles de 2 à 5 personnes, dans un appartement de type T3, situé au 5 rue Erik Satie à Créteil. Cet appartement présente :**
 - 1 entrée spacieuse
 - 2 pièces de rangement
 - 1 cuisine (réfrigérateur, meuble de rangement, lave-linge, cafetière...)
 - 1 salle de bain (baignoire, sèche-linge...)
 - 1 salle à manger et un salon spacieux (table, bibliothèque, canapé, TV...)
 - 2 chambres (avec chacune : 2 lits, 2 chevets, 1 table bureau, armoires ou meuble bas...)
- **Dans l'objectif d'assurer des actions de qualité en direction du public accueilli, le relais parent a été doté d'un mobilier et d'appareils électroménagers neufs, avec pour objectifs de:**
 - **Poursuivre et intensifier l'humanisation des conditions d'accueil et d'hébergement du public**
 - **Maintenir et développer la mise en œuvre des conditions matérielles d'hébergement garantissant aux personnes le respect de leur sécurité, dignité et intimité (...dans le sens de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002...)**

En début d'année 2008, les séjours proposés dans le cadre du « relais parents » s'effectuaient au centre d'hébergement situé à Créteil (CHRS). Ce changement de lieu a permis de reconsidérer l'encadrement de l'action. Cette évolution relative aux moyens matériels consacrés au projet, a conduit vers une réorganisation du cadre qui régit les temps d'accueil. En effet, le passage d'un espace restreint (une chambre sur un site collectif) vers un lieu plus adapté (un appartement de trois pièces), nous a amenés à réfléchir sur la nouvelle forme que doivent prendre les séjours et les adapter au mieux aux besoins des personnes et au nouveau contexte d'intervention.

6. Accompagnement des familles

- **A travers les différentes étapes inhérentes à la réalisation du projet d'accueil, le rôle de l'éducateur reste primordial.** En effet l'éducateur joue un rôle important dans le déroulement du projet, commençant par les admissions, passant par la phase de l'accompagnement et enfin par les évaluations.

6.1 L'admission

- **A travers cette étape, l'éducatrice spécialisée étudie en amont avec le référent social le profil des familles postulantes pour ce dispositif. Elle permet également d'analyser l'adéquation de l'action avec les besoins exprimés. Elle constitue un dossier d'admission à partir des documents suivants :**
 - **La demande motivée du parent**
 - **Un rapport social effectué par le référent social orienteur** (parcours, situation, problématiques spécifiques, durée de l'accueil et fréquences des séjours souhaitées...)
 - **Les documents relatifs aux droits de garde et d'hébergement** dont bénéficie la personne (Extrait des minutes du tribunal...)
 - **Une attestation d'assurance protection civile**
 - **Une copie du livret de famille et/ou d'une pièce d'identité**
- **Après étude du dossier COMPLET, l'éducatrice spécialisée convoque la famille pour un premier entretien.** Le but de cette rencontre est de permettre aux deux protagonistes d'effectuer une première approche, c'est l'occasion aussi d'exprimer les attentes et de fixer des premiers objectifs en lien avec le concept du projet. Lors d'une réunion successive à cet entretien, l'éducateur transmet au chef de service les éléments nécessaires afin d'échanger autour de la situation présentée et de se prononcer sur l'admissibilité de la famille.

6.2 l'accompagnement

- Lorsque l'admission est prononcée, l'éducatrice spécialisée propose un deuxième entretien à la famille (le parent, si possible accompagné de son ou ses enfants) :

L'éducatrice spécialisée envisage avec la personne, la durée globale de son accueil, la fréquence et la durée des séjours projetés. Lors de cet entretien, il est présenté à la personne un livret d'accueil, le règlement de fonctionnement de l'association Emmaüs, le projet d'établissement et l'organigramme de l'équipe, le règlement de fonctionnement du relais parent, le contrat de séjour, la charte des droits et liberté de la personne

- **Durée de l'accueil** : 3 mois renouvelables
- **Séjours** :
 - * **Séjours en fin de semaine** du vendredi 17h00 au dimanche 19h00
 - * **Séjours vacances scolaires** : du premier soir 17h00 au dernier soir 19h00
- **Prolongation** : en lien avec la travailleuse sociale, le chef de service peut accorder une prolongation de la durée de l'accueil

- **La contractualisation du séjour est co-réalisée afin de suivre avec la famille**, des objectifs réalistes déclinés en termes d'actions, de moyens et de durées prévisionnelles. Dans ce cadre, l'éducatrice spécialisée met en place une stratégie d'action et un accompagnement adapté aux attentes exprimées par la personne. **Au cours de l'accompagnement, l'éducatrice spécialisée effectue plusieurs entretiens avec la famille**, en début et au terme des séjours, afin de recenser les besoins spécifiques de celle-ci et d'évaluer à l'état d'avancement du projet de la famille. Dans le respect de la confidentialité, l'éducatrice établit et complète les dossiers individuels.
- **L'éducatrice spécialisée est amenée selon les demandes, à mettre en place des activités susceptibles de renforcer le lien parental** (sorties culturelles et sportives, activités de jeu, atelier cuisine...). Ces moments de partage sont l'occasion d'évaluer les rapports entretenus au sein de la famille.

6.3 Le partenariat

- **Un travail important de partenariat est effectué afin de créer une approche globale de l'accompagnement.** En ce sens, l'éducatrice spécialisée oriente les familles vers d'autres intervenants, associations ou structures intervenant dans le domaine du soutien à la parentalité. L'éducatrice établit une réelle collaboration, entre autres, avec :
 - « l'espace solidarité famille », étant donné le potentiel important de ce service en matière d'accompagnement vers l'insertion sociale. Dans ce lieu, les familles vulnérables peuvent bénéficier d'un soutien psychologique encadré par une spécialiste.
 - Le CHRS Stendhal
 - Les EDS du département

6.4 Les évaluations

- Au terme de chaque séjour, une évaluation est réalisée par l'éducateur. Il s'agit pour le travailleur social de prendre connaissance du déroulement de l'accueil et de rassembler les appréciations des familles. L'évaluation lui permet également de faire le point avec les personnes accueillies, sur les objectifs définis antérieurement et de les réadapter si l'évolution de la situation le nécessite. Une réunion trimestrielle a lieu avec les membres de l'équipe, afin :
 - d'évaluer l'accompagnement proposé dans le cadre du dispositif
 - de faire le bilan des séjours durant les trois mois ;
 - de se prononcer sur la prolongation éventuelle de l'accompagnement proposé
 - de soumettre à la personne un questionnaire de satisfaction

